

**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire, M. CASELLA, M. GUINAULT, M. BOURSE, Mme VILLECOURT, M. BOISSON, Mme VERSTRAETE de L'ESPINAY, Mme NGO DJOB Adjoint – M. CHASTAING, Mme ALTENBOURGER, Mme CLATOT, M. BATTISTON, Mme MARMUGI, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. DOUAY, Mme DRIENCOURT, M. ROTTINI, M. KAYAL, M. LAVALLEE, Mme JEANMET formant la majorité des membres en exercice

**Procurations** : Mme GAILLAC pouvoir à M. BOISSON, M. MARTIN pouvoir à M. BOURSE, M. LACAGNE pouvoir M. CHASTAING, Mme JARRY pouvoir à M. GUINAULT, Mme SILVA pouvoir à M. le Maire, Mme MEYER pouvoir à Mme VILLECOURT

**Absents excusés** : M. DE ROSA, Mme BRACCIALI

**Secrétaire de séance** : M. BOURSE



**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil municipal **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2016.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2016.

**3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal **DESIGNE** Monsieur BOURSE comme secrétaire de séance

**AFFAIRES GENERALES**

**1. RETROCESSION D'UNE CONCESSION**

**Délibération n°DEL-2016-095**

Le conseil municipal, à l'unanimité, rétrocède la concession funéraire située au Cimetière du Prieuré Blanc à la commune au prix de 75,60 euros.

## 2. TARIFS 2017 DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET COLUMBARIUM

### Délibération n°DEL-2016-096

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs des concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

Durée	Concessions funéraires	Taxe séjour caveau provisoire	Columbarium	Cavurne	Jardin du souvenir
10 ans	112 €	35 €	214 €	179 €	Gratuit
15 ans	204 €		321 €	265 €	
30 ans	505 €		638 €	530 €	

## TRAVAUX - SECURITE

### 3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX EXISTANT A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ET MATERIELS D'ARCHIVES

#### Délibération n°DEL-2016-097

Le conseil municipal, à l'unanimité, **annule et remplace** la délibération n°2016-038, **approuve** les travaux d'aménagement des locaux d'archives au sous-sol de la mairie et **autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention départementale pour les dits travaux d'aménagement

### 4. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DES ARRETS DE BUS

#### Délibération n°DEL-2016-098

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** l'agenda d'accessibilité programmée pour les arrêts de bus sur la commune de Saint-Prix et **autorise** Monsieur le Maire à déposer un Ad'Ap auprès du STIF, solliciter les subventions en relation avec lesdits travaux et signer tous les documents annexes.

Question de l'opposition (M. LAVALLEE et Mme JEANMET) :

*Il n'y a pas de place accessible aux PMR au complexe sportif. Est-ce qu'un aménagement est prévu ?*

*Une demande a été faite auprès de Mme Gaillac par Mme Corinne Selmi.*

Réponse : Un aménagement spécifique est bien prévu et sera réalisé dans les semaines à venir sur une des places existantes du parking extérieur au complexe sportif.

*La place réservée aux PMR devant la poste n'est pas accessible. Un aménagement est-il prévu ?*

Réponse : Cela va rentrer dans le réaménagement prévu aux abords de la mairie.

### 5. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF : « REHABILITATION DE GYMNASES A PROXIMITE DE COLLEGES DEPARTEMENTAUX »

#### Délibération n°DEL-2016-099

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les travaux de réhabilitation du complexe sportif Christian Dufresne - 29 rue Pasteur et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département au titre de la réhabilitation d'équipements sportifs couverts à proximité des collèges départementaux et signer tous les documents annexes

### 6. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF

#### Délibération n°DEL-2016-100

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les travaux de réhabilitation du complexe sportif Christian Dufresne - 29 rue Pasteur et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter, auprès d'un membre du parlement du Val d'Oise, une réserve parlementaire et à signer tous les documents s'y rapportant

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

### Délibération n°DEL-2016-101

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les travaux de sécurisation des accès aux établissements scolaires et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention auprès au titre du FIPD et signer tous les documents annexes

## ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - ASSOCIATIONS

### 8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « RETOUR VERS LA 4L » (20EME EDITION DU 4L TROPHY)

#### Délibération n°DEL-2016-102

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Retour vers la 4L »

### 9. TARIFS 2017 DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

#### Délibération n°DEL-2016-103

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), **fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs du service enfance-jeunesse comme suit :

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE		
Enfant : maternelle/élémentaire Adulte : employé/enseignant	Prix du repas par enfant demeurant à Saint-Prix, agents communaux et enseignants	4,65 €
	Prix du repas par enfant hors commune à Saint-Prix	5,80 €
	Prix du repas pour un enfant ayant un PAI dont les parents fournissent le repas	2,05 €
TARIF ETUDES SURVEILLEES		
Prix de l'étude surveillée par enfant demeurant à Saint-Prix participant à 1 ou 2 jours par semaine		22,00 €/mois
Prix de l'étude surveillée par enfant demeurant à Saint-Prix participant à 3 jours ou 4 jours par semaine		29,20 €/mois
Prix de l'étude surveillée par enfant demeurant à Saint-Prix pour juillet		7,55 €
Prix de l'étude surveillée par enfant demeurant à Saint-Prix participant 1 seule fois dans le mois		8,05 €
TARIF ETUDES SURVEILLEES HORS COMMUNE		
Prix de l'étude surveillée par enfant hors commune participant à 1 ou 2 jours par semaine		25,30 €
Prix de l'étude surveillée par enfant hors commune participant à 3 jours ou 4 jours par semaine		33,90 €/mois
Prix de l'étude surveillée par enfant hors commune à Saint-Prix pour juillet		8,15 €
Prix de l'étude surveillée par enfant hors commune participant 1 seule fois dans le mois		8,30 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE / NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES											
ACCUEIL VICTOR HUGO/LEON GAMBETTA											
MATERNEL											
Tranche revenus	1er enfant			2ème enfant							
	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	Accueil post-scolaire 15h45-16h30	Accueil post-scolaire 16h30-19h00	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	Accueil post-scolaire 15h45-16h30	Accueil post-scolaire 16h30-19h00					
	0 à 1980 €	1,80 €	1,05 €	3,90 €	1,60 €	1,05 €	3,70 €				
	1981 à 3960 €	2,00 €		4,15 €	1,80 €		3,90 €				
3961 et +	2,20 €		4,35 €	2,00 €		4,15 €					
ELEMENTAIRE											
Tranche revenus	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	Accueil post-scolaire ou NAP 15h45-16h30	Accueil post-scolaire après NAP 16h30-17h15	Accueil post-scolaire après étude ou NAP 17h15-18h00	Accueil post-scolaire après étude ou NAP 18h00-19h00	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	Accueil post-scolaire ou NAP 15h45-16h30	Accueil post-scolaire après NAP 16h30-17h15	Accueil post-scolaire après étude ou NAP 17h15-18h00	Accueil post-scolaire après étude ou NAP 18h00-19h00	
	1er enfant					2ème enfant					
	0 à 1980 €	1,80 €	1,05 €	1,00 €	1,00 €	3,15 €	1,60 €	1,05 €	0,95 €	0,95 €	2,95 €
1981 à 3960 €	2,00 €	1,05 €		1,05 €	3,35 €	1,80 €	1,00 €		1,00 €	3,15 €	
3961 et +	2,20 €	1,10 €		1,10 €	3,60 €	2,00 €	1,05 €		1,05 €	3,35 €	

ACCUEIL JULES FERRY						
MATERNEL						
Tranche revenus	1er enfant			2ème enfant		
	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	NAP 13h30 - 16h30 (vendredi uniquement)	Accueil post-scolaire 16h30-19h00	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	NAP 13h30 - 16h30 (vendredi uniquement)	Accueil post-scolaire 16h30-19h00
0 à 1980 €	1,80 €	4,20 €	3,90 €	1,60 €	4,20 €	3,70 €
1981 à 3960 €	2,00 €		4,15 €	1,80 €		3,90 €
3961 et +	2,20 €		4,35 €	2,00 €		4,15 €
ELEMENTAIRE						
1er enfant						
Tranche revenus	JULES FERRY					
	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	NAP 13h30 - 16h30 (vendredi uniquement)	Accueil post-scolaire 16h30-17h15 (vendredi uniquement)	Accueil post-scolaire 17h15-18h00 (vendredi uniquement)	Accueil post-scolaire 18h00-19h00	
0 à 1980 €	1,80 €	4,20 €	1,00 €	1,00 €	3,15 €	
1981 à 3960 €	2,00 €		1,05 €	1,05 €	3,35 €	
3961 et +	2,20 €		1,10 €	1,10 €	3,60 €	
2ème enfant						
Tranche revenus	JULES FERRY					
	Accueil pré-scolaire 7h30-8h30	NAP 13h30 - 16h30	Accueil post-scolaire 16h30-17h15	Accueil post-scolaire 17h15-18h00	Accueil post-scolaire 18h00-19h00	
0 à 1980 €	1,60 €	4,20 €	0,95 €	0,95 €	2,95 €	
1981 à 3960 €	1,80 €		1,00 €	1,00 €	3,15 €	
3961 et +	2,00 €		1,05 €	1,05 €	3,35 €	

CENTRE DE LOISIRS										
TARIF A L'HEURE DES ENFANTS DE SAINT-PRIX										
Tranche revenus	1er enfant				2ème enfant					
	Forfait 10h00 (journée)			Hors forfait	Forfait 10h00 (journée)			Hors forfait		
	7h30-8h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00	7h30-8h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00		
0 à 1980 €	1,40 € x 10h00			0,75 €	1,10 € x 10h00			0,60 €		
1981 à 3960 €	1,55 € x 10h00			0,80 €	1,25 € x 10h00			0,65 €		
3961 et +	1,75 € x 10h00			0,90 €	1,45 € x 10h00			0,75 €		
Tranche revenus	1er enfant				2ème enfant					
	Forfait 6h00 (matin)		Forfait 6h00 (après-midi)		Hors forfait	Forfait 6h00 (matin)		Forfait 6h00 (après-midi)		Hors forfait
	7h30-11h30	11h30-13h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00	7h30-11h30	11h30-13h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00
0 à 1980 €	1,80 € x 6h00		1,80 € x 6h00		0,75 €	1,65 € x 6h00		1,65 € x 6h00		0,60 €
1981 à 3960 €	1,95 € x 6h00		1,95 € x 6h00		0,80 €	1,75 € x 6h00		1,75 € x 6h00		0,65 €
3961 et +	2,05 € x 6h00		2,05 € x 6h00		0,90 €	1,85 € x 6h00		1,85 € x 6h00		0,75 €
TARIF A L'HEURE DES ENFANTS HORS COMMUNE										
Tranche revenus	Forfait 10h00 (journée)			Hors forfait	Forfait 6h00 (matin)		Forfait 6h00 (après-midi)		Hors forfait	
	7h30-8h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00	7h30-11h30	11h30-13h30	11h30-13h30	13h30-18h00	18h00-19h00	
	2,15 € x 10h00			1,10 €	2,45 € x 6h00		2,45 € x 6h00		1,10 €	

Question de l'opposition (M. LAVALLEE et Mme JEANMET) :

*Pourquoi les tarifs restaurations scolaires et études surveillées ne sont pas donnés par tranches de revenus comme l'accueil périscolaire ? Pourquoi ne pas mettre un quotient familial sur la restauration scolaire comme c'est le cas au collège Louis Augustin Bosc.*

Réponse : Pour mémoire, une question identique a été posée lors du conseil municipal du 5 juillet dernier.

La commune prend en charge 50% des coûts de chaque budget (dont la restauration scolaire). Les tarifs des accueils périscolaires, ainsi que pour les centres de loisirs et plus récemment pour les NAP sont effectivement dressés par tranche de revenus, permettant ainsi d'avoir des tarifs différents selon les revenus.

Il n'est pas envisagé de l'instaurer pour les tarifs de la restauration scolaire et des études surveillées car il n'est pas souhaité de perturber l'équilibre financier qui en découle.

De plus, aujourd'hui, les personnes en difficulté peuvent être aidées par le CCAS qui accorde des gratuités ou des demi-gratuités (15 familles ont été aidées depuis le début de l'année 2016).

Le fait ne pas instituer le quotient familial est un choix politique car le système actuel paraît meilleur que le quotient familial, il permet même la gratuité ou la demi-gratuité comme rappelé supra.

## **COMMUNICATION – PROMOTION DE L'ART – CEREMONIES - ENVIRONNEMENT**

### **10. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INSTALLATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILE AVEC LE SYNDICAT EMERAUDE**

#### **Délibération n°DEL-2016-104**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la convention de partenariat relative à l'installation de conteneurs de collecte textile avec le syndicat Emeraude, syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la vallée de Montmorency et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

## **FINANCES**

### **11. BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

#### **Délibération n°DEL-2016-105**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°2 au budget principal 2016 de la Commune

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Imputations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D art 60623 - alimentation	900,00	
D art 6068 - fournitures diverses	3 000,00	
D art 611 - contrat de prestations de services	2 500,00	
D art 6228 - rémunérations d'intermédiaires divers	15 000,00	
D art 6231 - annonces et insertions	3 000,00	
D art 6281 - concours divers	2 000,00	
D art 6282 - frais de gardiennage	12 500,00	
D art 6288 - autres services extérieurs	-1 478,00	
D art 657362 - subvention au CCAS	2 243,00	
D art 6745 - subventions exceptionnelles	4 478,00	
D art 673 - titres annulés	2 200,00	
D art 73925- reversement FPIC	21 605,00	
R art 7321 - attribution de compensation		158 093,00
R art 74832 - attribution fonds départemental taxe professionnelle		2 039,25
D 023 - virement de la section de fonctionnement	92 184,25	
<b>Total</b>	<b>160 132,25</b>	<b>160 132,25</b>
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Imputations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D art 2051 - logiciels	37 600,00	
D art 2128 - autres agencements et aménagements de terrains	7 800,00	
D art 2188 - autres immobilisations corporelles	12 474,00	
D art 2115/020/urbanisme- acquisitions immobilières	81 598,31	
RR -art 2762 - récupération TVA		47 288,06
R art 021 virement de la section de fonctionnement		92 184,25
CH 041 DO -2112 - terrain de voirie	26 249,00	
CH 041 RO -1323 - Département		26 249,00
CH 040 - DO2762/020/fin transfert droit déduction TVA	-33 956,73	
CH 040 - RO21534/020/ fin transfert droit déduction TVA		-33 956,73
CH 041 - DO2762/020/fin transfert droit déduction TVA	81 244,79	
CH 041- RO21534/020/fin transfert droit à déduction TVA		81 244,79
<b>Total</b>	<b>213 009,37</b>	<b>213 009,37</b>

## **12. INVENTAIRE COMPTABLE ET REGLES D'AMORTISSEMENT MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

### **Délibération n°DEL-2016-106**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les nouvelles durées d'amortissement ci-dessous :

Catégorie		article	Durée/an
Immobilisations incorporelles	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10
	Frais d'études (non suivis de réalisation)	2031	5
	Frais de recherche et de développement	2032	5
	Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	2033	5
Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	204111 à 204421	5
	Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou installations	204112 à 204422	15
	Subventions d'équipements versées à pour le financement de projets d'infrastructures national	204113 à 204423	30
Immobilisations incorporelles	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droit et valeurs similaires	2051/2053	5
	Autres immobilisations incorporelles	2087/2088	5
Immobilisations corporelles	terrains	211 (2111 à 2118)	NA
	Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	20
	Autres agencements et aménagements de terrains	2128	30
	constructions	2131 (21311 à 21318)	NA
	Immeubles de rapport	2132	50
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	20
	Autres constructions	2138	20
	Construction sur sol d'autrui	214 (2141 à 2148)	Sur la durée du bail à construction
	Réseaux de voirie	2151	NA
	Installations de voirie	2152	NA
	Réseaux d'adduction d'eau	21531	50
	Réseaux d'assainissement	21532	50
	Réseaux câblés	21533	50
	Réseaux d'électrification	21534	50
	Autres réseaux	21538	50
	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : matériel roulant	21561	10
	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile :	21568	10
	Matériel et outillage de voirie : matériel roulant	21571	20
	Autre matériel et outillage de voirie	21578	20
	Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	20
Collections et œuvres d'art	2161/2162/2168	NA	
Autres immobilisations corporelles : installations générales, agencements et aménagements divers	2181	20	
Matériel de transport	2182	10	

Catégorie		article	Durée/an
	Matériel de bureau et matériel informatique	2183	5
	Mobilier	2184	10
	Cheptel	2185	5
	Autres immobilisations corporelles	2188	10

NA = non amortissable

2 - **Décide** l'application systématique de ce barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

3 - **Fixe** le seuil unitaire au deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissement sur un an, à 500€ TTC.

4 - **Autorise** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 13. REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES ERRONEES SUR EXERCICES ANTERIEURS

#### Délibération n°DEL-2016-107

Le conseil municipal, à l'unanimité, **considère** que les écritures listées en annexe jointe, font référence à des valeurs immobilisées et **autorise** le Trésorier à procéder à la régularisation, par opération d'ordre non budgétaire, de ces écritures de la manière suivante :

- crédit au compte 1021 d'un montant de 209 826,39 €,
- débit affecté aux comptes du chapitre 21 (pour un montant global de 209 826,39 €) en fonction de la nature des immobilisations à intégrer.

### 14. TARIFS 2017 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES MATERIELS

#### Délibération n°DEL-2016-108

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer les tarifs de location des salles et matériels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

SALLE DES FETES	tarif horaire en journée (avant 17h)	69 €
	forfait nuit de 17h à 3h du matin	959 €
	forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle	163 €
	caution salle	1 632 €
	caution ménage	214 €
	Location matériel utilisation extérieure	
	prise en charge	36 €
	chaise	2 €
	table	5 €
	banc	5 €
lot de 10 pièces de vaisselle	1 €	
caution en fonction du nombre d'articles loués et de la valeur qui leur est attribuée		
SALLE D'ACCUEIL	tarif horaire	10 €
	caution	184 €
SALLE ADELE HUGO	tarif forfaitaire	15 €/h



**15. INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT EN ELECTRICITE**

**Délibération n°DEL-2016-109**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'instaurer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et **fixe** le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire

Pour le réseau Transport : PR'T en Euros = 0,35 x L où L représente la longueur, en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour le réseau de distribution : PR'D en Euros = PRD/10 où PRD est le plafond de la redevance de voirie due par le distributeur (Enedis).

**16. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2017**

**Délibération n°DEL-2016-110**

Le conseil municipal, par 27 voix pour, **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

**RESSOURCES HUMAINES**

**17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Délibération n°DEL-2016-111**

Le conseil municipal, à l'unanimité

1- **Décide** de créer

- ✓ un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet
- ✓ un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 10 heures par semaine

2 - **Approuve** le tableau des emplois permanents de la collectivité comme indiqué ci-après :

Grades	catégorie	Effectifs budgétaires	dont temps complet	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Emplois vacants	dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général des services	A	1		1			
Attaché principal	A	1		1			
Attaché (dont 1 détaché sur l'emploi de DGS)	A	2		1		1	
rédacteur	B	3		3			
Adjoint administratif principal de 1 <sup>er</sup> cl	C	1				1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>er</sup> cl	C	2		2			
Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> cl	C	3		2		1	
Adjoint administratif 2 <sup>er</sup> cl	C	7	1	7	1		
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	

Grades	catégorie	Effectifs budgétaires	dont temps complet	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Emplois vacants	dont temps non complet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
ingénieur	A	1		1			
Technicien principal de 2° cl	B	1		1			
Technicien	B	1		1			
Agent de maîtrise principal	C	1		1			
Agent de maîtrise	C	3		2		1	
Adjoint technique principal 1° cl	C	2		1		1	
Adjoint technique principal 2° cl	C	0					
Adjoint technique 1° cl	C	1		1			
Adjoint technique 2° cl	C	42	5	39	2	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>							
Infirmier soins généraux	A	0					
Educateur principal de jeunes enfants	B	1		1			
Educateur jeunes enfants	B	2		2			
Auxiliaire de puériculture principale 2° cl	C	1		1			
Auxiliaire de puériculture de 1° cl	C	2	1	1	1	1	
ATSEM 1° cl	C	5		5			
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>							
Conseiller principal des APS 2° cl	A	0					
Educateur des APS principal de 2° cl	B	1				1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>				<b>1</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1			
Animateur	B	1				1	

Grades	catégorie	Effectifs budgétaires	dont temps complet	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Emplois vacants	dont temps non complet
Adjoint d'animation de 1 <sup>e</sup> cl	C	1		1			
Adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> cl	C	9		9			
TOTAL		12		11		1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> cl	C	1		1			
TOTAL		1		1			
<b>TOTAL GENERAL</b>							
		97	7	86	4	11	3
<b>NON TITULAIRES</b>							
Surveillants études surveillées		5		2		3	

**18. DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D’ÎLE DE FRANCE DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS DE SEINE**

**Délibération n°DEL-2016-112**

Le conseil municipal, à l’unanimité, émet un **avis favorable** à la demande d’affiliation volontaire de l’Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d’Ile-de-France.

**19. CONVENTION POUR LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE**

**Délibération n°DEL-2016-113**

Le conseil municipal, à l’unanimité, **décide** d’adhérer à la procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d’emplois, créée par la loi n° 82-839 du 4 novembre 1982 et **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d’adhésion et toutes les autres pièces nécessaires à la mise en place de ce nouveau service.

**URBANISME**

**20. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES COMMUNALES AE N° 42 ET 43 SISES ROUTE DE MONTMORENCY A SAINT-PRIX**

**Délibération n°DEL-2016-114**

Le conseil municipal, à l’unanimité, **approuve** le lancement du processus de désaffectation et de déclassement des deux parcelles sises route de Montmorency (RD 144), cadastrées section AE n° 42 et 43, d’une superficie respective de 702 m<sup>2</sup> et 2 219 m<sup>2</sup>, en vue de leur aliénation à un aménageur.

## **AFFAIRES SOCIALES – EMPLOI – INSERTION**

### **21. TARIFS 2017 DES REPAS A DOMICILE**

#### **Délibération n°DEL-2016-115**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des repas portés à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

Saint-Prissiens	6,90 € / repas
Habitants hors commune	12,50 € / repas

## **PETITE ENFANCE**

### **22. CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP**

#### **Délibération n°DEL-2016-116**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la Convention entre La Caisse d'Allocations du Val d'Oise et la Commune et **autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention

### **23. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a signé :**

- 2016/056 d'accepter le montant de l'indemnité pour le sinistre au complexe sportif s'élevant à 197 291,15 € et de signer le document ad'hoc.
- 2016/057 De régler la facture n° 2016/290 d'un montant de 2 500 € ht soit 3 000 € ttc au Cabinet Gentilhomme, avocat à la cour, domicilié 7 rue d'Artois 75008 Paris dans le cadre d'un dossier opposant la commune de Saint-Prix aux époux Lalmi.
- 2016/058 De signer l'avenant au contrat d'assistance des modules ARPEGE avec la société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 44236 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 40 € ht pour l'ajout d'un nouveau module IBEMOL.
- 2016/059 De signer l'avenant au contrat d'assistance des modules ARPEGE avec la société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 44236 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 90 € ht pour l'ajout d'un module interface PES ORMC
- 2016/060 De signer l'avenant au contrat d'assistance des modules ARPEGE avec la société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 44236 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 100 € ht pour l'ajout de deux licences.
- 2016/061 De contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : montant du prêt : 1 000 000 € - commission d'instruction : 600 € - Pénalité de dédit : 1 % + indemnité de rupture du taux fixe - Durée de la période : trimestrielle - taux de période : 0,3 % - Taux effectif global : 1,19 %. Phase de préfinancement : durée du préfinancement : 3 mois - Taux d'intérêt du préfinancement : 1,19 % - Règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement. Phase d'amortissement : Durée : 25 ans - Index : taux fixe - Taux d'intérêt : 1,19 % - Périodicité : trimestrielle - Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés) - Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité de rupture du taux fixe - modalité de révision : sans objet.

- 2016/062 De signer la convention d'occupation à titre onéreux des locaux situés 19 rue Victor Hugo à Saint-Prix comprenant 3 pièces d'une surface totale de 38 m<sup>2</sup> destinés à recevoir une permanence de protection maternelle infantile (PMI) ainsi que la mise à disposition d'un poste de secrétaire à raison de 19 heures. Le montant du loyer annuel est de 5 300 € pour une période de trois ans, renouvelable deux fois à compter du 1er juillet 2016.
- 2016/063 De signer le contrat de cession avec l'association Le Téalalala, 66 avenue du Général Leclerc 93110 Rosny-sous-Bois pour la mise à disposition d'une représentation du spectacle vivant "Nuit d'encre" de Christophe Perrier avec la médiathèque Alexandra David-Néel 57bis rue d'Ermont 95390 Saint-Prix le vendredi 9 décembre 2016 à 19 heures. Le coût de la prestation déplacement inclus s'élève à la somme de 705 euros non assujetti à la TVA et au paiement du repas du soir pour 2 comédiens.
- 2016/064 De renouveler le marché à bons de commande pour l'animation et la gestion de l'environnement à Saint-Prix avec la société "IDEO ENVIRONNEMENT", dont le siège social 26 rue du bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour une durée d'un an à compter du 28 décembre 2016.

Questions de l'opposition (M. LAVALLEE et Mme JEANMET) :

2016/057 : *Quel est le dossier opposant la commune aux époux LALMI qui a conduit la commune à payer une facture de 3000€ au cabinet Gentilhomme ?*

REPOSE :

Les conjoints LALMI n'ont pas terminé les travaux de leur maison, et ce depuis 2002, année de délivrance de leur permis de construire.

La commune, qui s'est préoccupée de cette affaire depuis 2002, a décidé en 2013 d'entamer deux procédures :

- une procédure en démolition devant le TGI de Pontoise ;
- et une procédure devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise en vue de déclarer l'immeuble en péril.

#### **AUTRES QUESTIONS PLU / Recours gracieux**

*Concernant le recours gracieux que vous avez reçu en date du 24 Septembre (voir pièce jointe) au sujet du PLU :*

*Quelle réponse avez-vous apportée ? Où en est le suivi de ce recours ?*

Réponse : A ce jour, il n'a pas été apporté de réponse aux recours gracieux reçus par la commune.

Les réponses sont en cours d'examen auprès de l'avocat de la commune.

En tout état de cause, les réponses seront apportées avant l'expiration du délai de 2 mois.

#### **ACQUISITIONS DE LA COMMUNE**

*Peut-on avoir pour le prochain conseil municipal un état des acquisitions de la commune depuis 7 ans en précisant la situation de mise en œuvre de l'objet de la transaction ?*

*Exemple : réf cadastrale AI 320 – 321 – 323 – 324 - Création de bureaux - en cours de réalisation ou terminé ou non commencé.*

Cette question sera examinée lors du conseil municipal du 13 décembre.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Fait à Saint-Prix, le 23 novembre 2016

Jean-Pierre ENJALBERT

Maire de Saint-Prix